



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 25 septembre 2019 à 18h30,
A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Dominique DORD
2	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	
3	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
4	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
5	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	
6	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
7	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
8	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
9	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
10	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
11	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
12	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
13	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	
14	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
15	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
16	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
17	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
18	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	
20	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
21	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	Pouvoir de Philippe LANÇON
22	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
23	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
24	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
25	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
26	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
27	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
28	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
29	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
30	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
31	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
32	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
33	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
34	MERY	T	Eudes BOUVIER	
35	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
36	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
37	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
38	MOUXY	T	Nicolas MARC	
39	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
40	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
41	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
42	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
43	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	S	Jean-Marc JOURDAN	
44	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
45	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
46	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
47	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
48	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
49	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
50	VOGLANS	T	Martine BERNON	



23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
LE BOURGET-DU-LAC
GRESY-SUR-AIX
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
VIONS

Dominique DORD
Nicolas VAIRYO
Nicole FALCETTA
Philippe LANÇON
Elisabeth ASSIER
Denise de MARCH
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Rémi FOUSSADIER
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISIERE
Olivier VERDENAL
Christophe TOUZEAU
Véronique MERMOUD
Christophe PIRAT
Julie ECALARD
Sophie CASSARO
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY THEVENON

Entente Interdépartementale de Démoustication (EID)
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint des services
Directeur financier
Directeur du pôle Eau
Directrice du pôle Aménagement
Directeur du pôle Service à la population
Responsable Communication et relations publiques
Responsable Tourisme
Responsable juridique/Assemblées
Assistante du service Juridique / Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 18 septembre 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 17 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 50 présents (49 titulaires et 1 suppléant), et 54 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 7 Année : 2019

Exécutoire le : 04 OCT. 2019

Affichée le : 04 OCT. 2019

Visée le : 04 OCT. 2019

RESSOURCES HUMAINES **Modification du tableau des emplois permanents au 1^{er} octobre 2019**

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au conseil communautaire de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Il présente les modifications de postes suivantes :

I – Transformation de postes

Dans le cadre de la poursuite du projet de développement des containers semi-enterrés et suite au départ de l'agent chargé de cette mission par voie de mutation, il convient de supprimer un poste d'agent de maîtrise principal et de créer en contrepartie un poste relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux à temps complet. Ce poste est placé en catégorie A, afin de pouvoir recruter un chargé de mission pour une durée déterminée, correspondant à la mission qui lui est confiée. Pour mémoire, la nature et la durée de ce contrat sont liées au planning de développement des conteneurs semi-enterrés tel que défini dans la prospective présentée au bureau communautaire en date du 10 janvier 2019.

II – Modification de durée et de grade de recrutement

La charge de travail liée à nos obligations d'auto-surveillance (prélèvements, analyses, entretien des équipements d'auto surveillance) de la qualité des eaux traitées par le service assainissement est en nette augmentation, pour de multiples raisons : création du bassin de stockage et restitution des Biâtres, mise en place d'un suivi d'auto-surveillance hebdomadaire suite aux travaux sur la station de la commune d'Albens, renforcement des bilans d'auto-surveillance... Il convient par conséquent de créer un poste de laborantin à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques.

Un poste de laborantin existe déjà à temps non complet 20h00. Ce poste sera supprimé suite au recrutement, qui permettra par ailleurs de faire l'économie d'une dépense annuelle de 7 000 € de prestations d'analyse externalisées.

III – Création de poste

Par ailleurs, les créations de postes suivantes sont envisagées :

- Le pôle eau met en œuvre à brève échéance la mensualisation du paiement des factures d'eau et d'assainissement. La trésorerie principale nous a indiqué ne pas avoir la capacité matérielle de gérer cette mensualisation : il en devient dès lors nécessaire de créer un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps non complet, pour 28h00 hebdomadaires. Ce poste sera supporté par les budgets annexes eau et assainissement ;
- A la suite du départ prochain d'un agent de catégorie A assurant les fonctions d'assistant de prévention, il convient de créer un poste relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux (catégorie B) à temps complet, afin d'assurer la continuité de la mission. Le poste de catégorie A occupé par l'assistant actuel sera supprimé en parallèle dès son départ ;
- Dans le cadre du départ prochain d'un agent assurant les fonctions de gestionnaire de carrières, il convient pour assurer son remplacement de créer un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratif à temps complet. Le poste occupé par l'agent en partance sera supprimé en parallèle dès son départ.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents sont inscrits au budget, chapitre 012.

-
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
 - VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
-

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le tableau des emplois permanents de Grand Lac au 1^{er} octobre 2019,
- APPROUVE les modifications apportées audit tableau.

Aix-les-Bains, le 25 septembre 2019

Le Président,
Dominique DORD



- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 70- Présents : 50- Votants : 54- Pour : 54- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|--|

TABLEAU DES EFFECTIFS 1ER JUILLET 2019

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIF TITULAIRE FPT	EFFECTIF CONTRACTUEL	MOTIF DU CONTRAT
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Emplois fonctionnels :						
Détaché sur l'emploi fonctionnel de DGS (40 000 à 80 000 habitants)	A	1	1	1		
détaché sur l'emploi fonctionnel de DGAS (40 000 à 150 000 habitants)	A	1	1	1		
Administrateur territorial						
Administrateur territorial :	A	0	0			
Directeur territorial :						
Directeur territorial :	A	0	0	0	0	
Attaché Hors Classe	A	1	1	1		
Attaché principal	A	4	4	3	1	CDI
Attaché	A	15	13	6	7	art 3-3 art 3-3 art 3-3 art 3-3 CDI CDI
Rédacteurs territoriaux :						
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	2	2		
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	1	1		
Rédacteur	B	5	5	3	2	art 3-2 art 3-2
Adjoints administratifs territoriaux :						
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	15	15	15		
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	11	11	11		
Adjoint administratif principal 2ème classe à temps non complet (17h 30m)	C	1	1	1		
Adjoint administratif	C	20	16	14	2	ATA (art 3 1°) CDI
TOTAUX		77	71	59	12	
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieurs territoriaux :						
Ingénieur principal	A	8	8	6	2	CDI CDI
Ingénieur	A	13	11	9	2	art 3-3 art 3-3
Techniciens territoriaux :						
Technicien principal 1ère classe	B	7	7	7		
Technicien principal 2ème classe	B	1	1	1		
Technicien	B	5	2	2		
Adjoints techniques territoriaux :						
Agent de maîtrise principal	C	5	5	5		
Agent de maîtrise	C	5	5	5		
Adjoint technique principal 1ère classe	C	21	19	19		
Adjoint technique principal 2ème classe	C	17	17	17		
Adjoint technique	C	36	32	32		
Adjoint technique à temps non complet	C	3	3	2	1	art 3-2
TOTAUX		121	110	105	5	
FILIERE ANIMATION						
Adjoints territoriaux d'animation :						
Adjoint d'animation	C	3	3	1	2	ATA (art 3 1°) ATA (art 3 1°)
TOTAUX		3	3	1	2	
FILIERE SPORTIVE						
Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (E.T.A.P.S.) :						
E.T.A.P.S. principal 1ère classe	B	4	4	4		
E.T.A.P.S. principal 2ème classe	B	1	1	1		
E.T.A.P.S.	B	8	7	0	7	art 3-2
Opérateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (O.T.A.P.S.) :						
O.T.A.P.S. principal	C	2	2	2		
O.T.A.P.S. qualifié	C	0	0	0		
TOTAUX		15	14	7	7	
TOTAL GENERAL TITULAIRES-STAGIAIRES		216	198	172	26	

TABLEAU DES EFFECTIFS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS PERMANENTS AU 1ER JUILLET 2019

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	INDICE BRUT	MOTIF DU CONTRAT
Collaborateur de cabinet	A	0	0	0	
TOTAL GENERAL CONTRACTUELS		0	0		

TABLEAU DES EFFECTIFS CONTRACTUELS - REGIE ASSAINISSEMENT A AUTONOMIE FINANCIERE AU 1ER AVRIL 2018

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	GROUPE	MOTIF DU CONTRAT
Ingénieur principal	A	0	0	VII	
Ingénieur	A	1	1	VII	CDI
Technicien principal 1ère classe	B	1	0	V	CDI
Technicien principal 2ème classe	B	1	1	IV	CDI
Technicien	B	6	6	IV	CDI
					CDI
					CDD 20h
					CDI
					CDI
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	IV	CDI
Agent de maîtrise principal	C	1	1	III	CDI
Agent de maîtrise	C	1	0	III	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	1	III	CDI
Adjoint technique	C	4	3	I	CDI
Adjoint administratif	C	2	2	I	CDI
Adjoint administratif TNC 28h	C	1			
TOTAL REGIE "ASSAINISSEMENT"		20	16		

TOTAL GENERAL GRAND LAC	236	214
--------------------------------	------------	------------

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Modification du tableau des emplois permanents au 1er octobre 2019

Date de transmission de l'acte : 04/10/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2019

Numéro de l'acte : d2981 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190925-d2981-DE

Date de décision : 25/09/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Créations et transformations d'emplois